

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

07/552 DU 5/10/87,
DECRET N° _____/MTSSJ/DGFP/DGPCE/18

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

Portant intégration et nomination de
Monsieur M'BEDI Albert dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Sociaux (Santé Publique).

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,



(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7-12-84, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62, portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 65/44 du 12-2-65 abrégeant et remplaçant les dispositions du décret n° 63/376 du 22-11-63 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services de Santé ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8-8-84, portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 87/481 du 20-8-87, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 87/482 du 20-8-87, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5-3-85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le Protocole d'Accord du 4-5-75 signé entre la Bulgarie et la République Populaire du Congo ;
- (/u la lettre n° 6387/MESS/CAB/DOB du 13 Novembre 1986 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D.G.B.



D.C.F.



DBA.

25

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 65744 du 12-2-65 et du Protocole d'Accord du 4-5-75 susvisés, Monsieur M'BEDI (Albert), né le 10 Janvier 1956 à Mafouhou, titulaire du Diplôme de Fin d'Etudes Supérieures de l'Académie de Médecine - SOFIA (BULGARIE), branche : Médecine, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110?

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~, publié au ~~JORPC~~ et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 5 OCTOBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice,

Dieudonné Kimembe

Ange Edouard Pongui

Commandant Dieudonné KIMEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC
- DGFP/DGPCF
- DGPGE/BST
- D.G.B.
- D.C.P.
- M.S.A.S.
- D.G.S.P.
- DOSSIER
- INTERESSE
- SGG/BC

- 1
- 3
- 3
- 3
- 1
- 2
- 2
- 3
- 1
- 2.-